

Qu'est-ce qu'une confédération, monsieur l'Orateur? Le dictionnaire Robert en donne la définition suivante:

Union de plusieurs États qui s'associent tout en conservant leur souveraineté.

Le Canada en est un exemple. Mais si ce projet aboutit, nous ne serons plus un État de ce genre. Le premier ministre ne fait pas même mention des États qui existaient avant de s'y joindre, il ne parle que du peuple.

Voici ce qu'en disait sir Wilfrid Laurier en 1889:

Le seul moyen de préserver la Confédération, c'est de reconnaître que chaque province, dans le domaine de compétence que lui accorde la constitution, est aussi indépendante du Parlement fédéral que ce dernier est indépendant des assemblées provinciales.

Voilà ce que disait le vieux prophète du libéralisme. Le seul moyen d'assurer la survivance de la Confédération est celui qu'il préconisait, non pas cette sorte d'imposture du Parlement fédéral aux dépens des assemblées législatives. C'est pourquoi nous craignons fort que la réussite de cette tentative signifierait l'arrêt de mort de notre régime.

Lors de ses conférences des 10 et 11 avril 1980, M. Michael Kirby, maintenant secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales, disait ce qui suit:

Mais pour quiconque est convaincu—comme je le suis—que dans une société comme la nôtre, le mécanisme de prise de décision est tout aussi important que la décision elle-même, c'est-à-dire que dans notre société, les moyens importent tout autant que la fin, cette expérience audacieuse était d'une grande importance.

Je répète, monsieur l'Orateur, «que les moyens sont en fait aussi importants que les fins». C'est ce que les députés d'en face oublient. Ils agissent comme si leurs objectifs justifiaient n'importe quoi et comme si les moyens n'avaient aucune importance. En donnant des conseils, M. Kirby ne tient pas compte de ce qu'il disait lui-même dans ses conférences.

Le 3 juillet 1869, on pouvait lire dans un éditorial du *Globe* de Toronto:

Ce qu'il faut craindre le plus, c'est que des hommes qui en réalité ne croient pas du tout à la Confédération cherchent à étendre et à consolider les pouvoirs législatif et exécutif du gouvernement fédéral au point que les Assemblées législatives et les gouvernements locaux risquent de devenir fictifs, de n'être plus que de pâles ombres d'eux-mêmes. La crainte de ce danger pourrait alors conduire à l'autre extrême qui consisterait à oublier l'intérêt national et qui, de force de ne s'occuper que d'intérêts très régionaux, pourrait mener à l'éclatement de la Confédération.

Voilà ce que les Canadiens craignaient à cette époque, et c'est justement ce qui est en train d'arriver. C'est ce que nous craignons aujourd'hui.

Apparemment, le premier ministre tient à passer à la postérité. Je voudrais faire brièvement référence au livre intitulé «Newfoundland—Dawn Without Light» dans lequel l'auteur, M. Herbert L. Pottle, dit ce qu'il pense des chefs politiques qui veulent que l'histoire retienne leur nom. Voici le passage en question:

La préoccupation d'un chef politique à propos de sa place dans l'histoire est un piètre gage d'immortalité. Un chef absorbé à ce point néglige les affaires essentielles de l'État—qui peuvent avoir une certaine importance historique—mais se laisse constamment distraire par des insignifiances, supputant ses triomphes et ses revers personnels—ce qui n'est pas de l'histoire mais tient plutôt de l'anecdote.

Voilà ce que fait le premier ministre.

### La constitution

Permettez-moi maintenant de parler de la situation qui existe à Terre-Neuve. Il n'y a rien dans cette belle théorie relative aux ressources, mise au point par le chef du NPD (M. Broadbent) et le premier ministre, qui se rapporte aux ressources minières sous-marines. De fait, dans sa lettre du 20 octobre, le chef du Nouveau parti démocratique ne mentionne même pas la question des ressources sous-marines. Il n'a posé aucune condition à ce sujet, parce qu'il ne se soucie nullement de l'est du Canada.

Que dit le leader du gouvernement au Sénat à ce sujet? Je voudrais citer un passage du *hansard* du Sénat d'hier, à la page 909. Quand on l'a interrogé au sujet de cet arrangement entre le chef du NPD et le premier ministre, le leader du gouvernement au Sénat a répondu ceci:

Il n'y a pas de dérogation à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Cette déclaration contenue dans la lettre du premier ministre découle de l'interprétation de l'Acte lui-même. Il s'agit d'une reconfirmation, d'une réaffirmation d'un droit dont jouissent déjà les provinces.

C'est donc dire que le chef néo-démocrate a négocié paisiblement pour obtenir seulement une reconfirmation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique dont on fait fi à la Chambre, d'ailleurs.

On ne prévoit rien concernant les ressources au large des côtes, rien concernant le déplacement de l'énergie hydroélectrique d'une province à l'autre. Et le ministre a même eu l'outrecuidance de le mentionner. Le gouvernement n'a rien fait pour permettre à Terre-Neuve d'échapper à la tyrannie du Québec qui s'arroge le droit de lui interdire de transiter son énergie hydroélectrique à travers cette province. Cette question est passée sous silence. L'article sur la péréquation, dans la prétendue charte des droits de l'homme, laisse place à bien des échappatoires. Le gouvernement ne s'engage à absolument rien. Voilà le gouvernement qui...

**M. Tobin:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) invoque le Règlement.

**M. Tobin:** Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) me permettrait-il de lui poser une courte question? Je ne prendrai pas beaucoup de son temps car je sais qu'il a beaucoup à dire.

**M. Crosbie:** Je veux bien, monsieur l'Orateur.

**M. Tobin:** Le député pourrait-il me dire ce que lui et son gouvernement ont fait pendant leurs sept mois au pouvoir pour résoudre tous les problèmes auxquels il accuse ce gouvernement de ne pas avoir trouvé de solutions? Qu'avez-vous fait pendant ces sept mois, John? Vous avez préparé votre budget?

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a la parole.

**Des voix:** Bravo!